

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 15 décembre 2023, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 7 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire**.

Etaient présents : Mme Leslie DAVID, MM. Jean DELAUGERRE, Sylvain DELEVILLE, Yves FERRIER, Bernard GIRAUD, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, M. Vincent MAZIN, MM. Julien MONTAGNE, Louis PEREIRA, François PIGNOL, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, M. François RUDEL.

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné pouvoir à M. Louis PEREIRA, M. Pascal BOITEL a donné pouvoir à M François RUDEL, M. Matthieu GAVAIX a donné pouvoir à M. Jean DELAUGERRE, M. Xavier MAUME a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à Mme Leslie DAVID, M. Jean-Claude PROST a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNE, Mme Martine VAQUIER a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY

Absents excusés : Mme Sandra AUJOL, M. René LEMERLE

Absent : M. Marien DUFOURD

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2023-67 : APPROBATION DES TARIFS ALSH EXTRASCOLAIRE – TARIFS SEJOUR DE SKI A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

M. le Maire explique au conseil municipal que les Centres de loisirs proposent deux formules pour le séjour de ski :

* Formule n°1 « ski avec cours ESF »: des moniteurs E.S.F. encadreront les enfants, par groupe de niveau, de 11h à 13h durant ces 5 jours. L'après-midi, les enfants seront pris en charge par des animateurs qualifiés pour continuer la pratique du ski.

* Formule n°2 « ski avec animateur » : les enfants ayant un niveau confirmé sont encadrés du matin au soir par des animateurs qualifiés pour pratiquer le ski en toute sécurité.

Suite à l'augmentation de certains devis, il est proposé au conseil municipal de valider les tarifs suivants :

TRANCHES	QUOTIENTS FAMILIAUX		Formule 1	Formule 2
			Ski avec ESF	Ski avec animateur
1	0 €	560 €	246 €	241 €
2	561 €	750 €	272 €	257 €
3	751 €	1 060 €	299 €	267 €
4	1 061 €	1 430 €	325 €	278 €
5	1 431 €	1 680 €	351 €	288 €
6	1 681 €	2 160 €	377 €	299 €
7	2 161 €	-	404 €	309 €
11	EXTERIEUR		Tranche + 100 €	Tranche + 100 €

Déduction de 50 € si l'enfant possède son matériel en totalité.

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver ces tarifs et de les appliquer à compter du 1^{er} janvier 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 19 voix pour et 5 absentions (Mme Adeline ROUX, MM. Pascal BOITEL, Bernard GIRAUD, Julien MONTAGNE, François RUDEL)

- **APPROUVE** les tarifs proposés par M. le Maire, pour l'ALSH extrascolaire – séjours de ski, tels que détaillés ci-dessus, applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait à Mur sur Allier le 15 décembre 2023,

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean DELAUGERRE